
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune d'**ETREVILLE** (Département de l'EURE)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Le 17/12/2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AD n°42 pour une contenance totale de 523 m².

POS/PLU : Carte communale : zone constructible du bourg, secteur prioritaire dans la stratégie de développement communal

PROJET : Le projet prévoit l'**aménagement de places de parking supplémentaires**.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du ~~18/01~~**2019** - **Avis favorable**.

PROPRIÉTAIRE : **Indivision MARIE**

ÉVALUATION
DOMANIALE : Valeur vénale inférieure au seuil de consultation – Accord sur un prix de 30.000 € + 5.5 % environ et arrondi de frais notariés

IMPUTATION : **Compte n° 923 131 – ETREVILLE « Equipement public »**
Enveloppe projet : 32 000 €

ROUEN le 24/01/2019

11 FEV. 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT


Gilles GAL